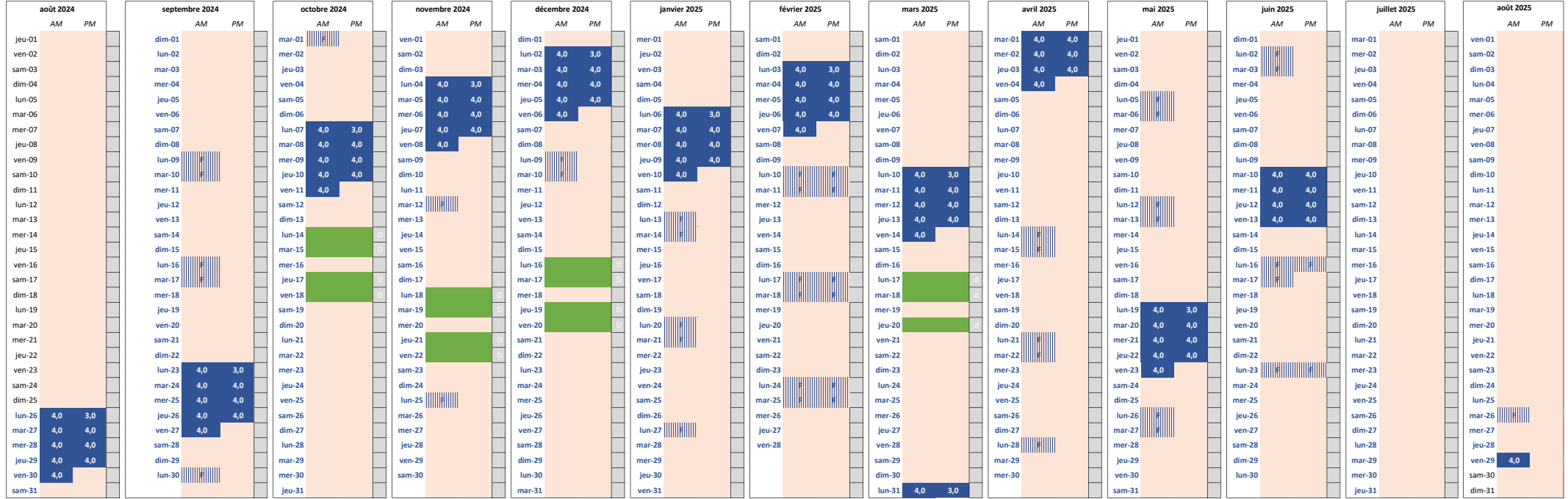


Responsable de la formation : Catherine PERDU



Total 35,0 heures	Total 55,0 heures	Total 66,0 heures	Total 67,0 heures	Total 67,0 heures	Total 55,0 heures	Total 59,0 heures	Total 63,0 heures	Total 44,0 heures	Total 59,0 heures	Total 56,0 heures	Total 0,0 heures	Total 4,0 heures

5,0 Heures planifiées en centre

Heures de FOAD planifiées

Heures de formation non planifiées : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier Elles sont obligatoires, l'employeur devra libérer son apprenti afin qu'il puisse y participer.

5,0 Heures

Heures de formation	
TOTAL	630,0 Heures

Jours de formation	
TOTAL	67 Jours
1e Année	66 Jours
2e Année	1 Jours

Dates possibles du contrat :		
Début entre le	26/06/2024	et le 25/11/2024

Fin entre le	29/08/2025	et le 28/10/2025
--------------	------------	------------------

Durée max du contrat 16 mois
Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage

Prérogatives d'encadrement - Dates clés :
EPMSP : 26/08/2024 au 29/08/2024

Rappel : avant la validation des EPMS l'apprenti ne peut pas encadrer du public en autonomie (sauf s'il possède déjà un diplôme lui conférant les prérogatives suffisantes)

Jury / Diplomation :
 Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage, et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public